

le 10-2-52. 2 au cont 4 Rég à Annonay

DÉPARTEMENT  
de la  
Vendée-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT  
de Rochefort

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON

Royan

Séance du 19 FEVRIER 1952 19

OBJET :

M. LAPONTE

Président du

Conseil Municipal

NOMBRE

de

Conseillers municipaux

présent au vote :

2008

DATE

de la séance, à la porte

du Maire, du compte

de la séance :

L'an mil neuf cent cinquante deux le dix neuf du mois  
de février, le Conseil Municipal de Royan  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
M. Ch. REGAZONI, Maire, en session } ordinaire  
} extraordinaire  
d'après convocations faites le 14 février 1952.

Etaient présents : MM. Ch. REGAZONI - Chamboulan -  
Prugnaud - Veyssière - Bujard - Dufour - Seugnet  
Guillaud - Péraudeau - Main - Counil - Chazeaud -  
Bouchet - Baudet - Domecq - Couzinet - Pouget -

Absents : MM. Métadier - Thirion - Brotreau -  
Chollet - Jaquet - Houlinas - Reutin - Melle  
Rikosky - M. Simon

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans  
le sein du Conseil.

Monsieur BUJARD, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Canton FORD qui assure depuis plus de  
4 ans le service de voirie, doit subir une révision  
générale. Le concessionnaire régional de la marque  
Ford, M. LAPONTE de SAUJON a présenté un devis  
approximatif de 160.370 francs comportant notamment  
l'échange standard du moteur (111.520 frs)

M. le Maire propose d'accepter le devis  
de M. LAPONTE et de passer un marché limité à  
170.000 francs (cent soixante dix mille francs).

APPROUVE

La Rochelle, le 21 Mars 1952

Pr le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : HUSSON.

Fait et délibéré à Royan

les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. ~~les membres présents~~

N'ont pas signé : MM.

ne a eu lieu au  
blic, établir à  
désignation de  
Art. 51 de la loi  
1884).

ner à la suite  
il est empêchés  
Art. 57 de la loi

MERCURE DE ROUEN A ROUEN

entre : M. Charles MATHIEU, Maire de Rouen  
Chevalier de la Légion d'honneur - Croix de Guerre 1914-18

et : les établissements LEROY-GROUPEL, concessionnaire Ford à Rouen

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ART. 1 - Les établissements LEROY-GROUPEL s'engagent à remettre en état le camion Ford de la ville type F. 590 T

Le travail à prévoir comprend principalement :

- a/ la dépose du moteur et son remplacement par moteur identique de 27 CV (échange standard avec garantie d'usage)
- b/ le démontage de la direction, sa réparation avec remontage, pose et fixation sur le chassis
- c/ le démontage des tambours de freins et des mâchoires, remise en état remontage et mise en place.
- d/ remplacement du pot d'échappement, réparation du support de roue de secours, et de la fermeture de la porte de droite, remplacement des flèches de direction et fournitures nécessaires à ces divers travaux.

ART. 2 - Le montant des fournitures et travaux mentionnés à l'article précédent est fixé approximativement à 160.000 frs

ART. 3 - Le présent marché est limité à 170.000 frs (cent soixante dix mille frs)

Les frais d'enregistrement sont à la charge de l'entrepreneur.

A ROUEN, le 25 Février 1952

L'Entrepreneur,

*Mathieu*

Le Maire,



*Mathieu*

APPROUVE

La Rochelle, le 21 Mars 1952

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : HUSSON.

POUR COPIE CONFORME

Rouen, le 27 Mars 1952

Le Maire,



*Mathieu*